

Arzon, procès le 19 janvier des patriotes dénonçant une agression sexuelle commise par un migrant

écrit par Christine Tasin | 5 janvier 2017



Ils risquent 6 mois de prison pour avoir manifesté contre une agression sexuelle commise par un migrant !

En France, plus de 62 % des Français sont opposés à l'accueil des migrants

(<http://www.atlantico.fr/rdv/politico-scanner/62-francais-sont-opposes-accueil-refugies-territoire-francais-plus-haut-depuis-pic-crise-migrants-ete-2015-jerome-fourquet-2819114.html>).

Malgré tout, l'opposition à l'accueil des migrants est sévèrement réprimée. Manuel Valls, qui était alors Premier ministre, avait déclaré : « Ceux qui se mettront en travers de l'accueil des réfugiés trouveront l'Etat devant eux. »

(<https://twitter.com/renaudpila/status/789870652870320129>)

En novembre dernier, le Gouvernement français a mis ses

menaces à exécution. En effet, une agression sexuelle commise par un migrant a eu lieu à Arzon, petite ville de Bretagne, à l'ouest de la France, face à l'océan Atlantique. Cette affaire avait été soigneusement cachée par les médias traditionnels. Seuls les médias de ré-information avaient traité ce sujet.

Voir tous les articles de *Résistance républicaine* consacrés au sujet ici :

<http://resistancerepublicaine.com/search/Arzon>

Une manifestation virile contre les migrants

Dès la parution de cet article de Breizh-Info.com (<http://www.breizh-info.com/2016/11/13/53083/arzon-migrant-agresse-sexuellement-femme-procureur-confirme>) le dimanche 13 novembre, un appel à manifester était lancé sur les réseaux sociaux. Le rendez-vous était fixé le lendemain devant la mairie de la petite ville d'Arzon.

Deux personnes ont pris la parole, Nicolas Faure, responsable d'une association anti-migrants (<http://www.libertes-entraide.fr/>), et Ronan Le Gall, responsable du parti nationaliste breton Asdav (<http://blog.adsav.org/>).

Après ces discours, les patriotes français et bretons ont pris le chemin du centre pour migrants. Ils ont scandé des slogans hostiles aux migrants et aux politiciens comme : « Jeunesse bretonne, anti racailles », « Ni Paris, ni l'Afrique, ici c'est la Bretagne », « Jeunesse bretonne, anti gauchistes », « Refugees not welcome », etc.

Arrivés sur place, ils ont allumé des fumigènes et ont tenté d'entrer dans le centre pour migrants, lourdement protégé par la Gendarmerie.

Gazés, les manifestants sont finalement repartis en ayant réussi à obtenir la libération de deux des leurs, rentrés dans le centre.

Le message était passé : les Français ne veulent pas de

migrants et ne leur pardonneront aucun dérapage.

Vidéo des incidents :

<https://www.youtube.com/watch?v=jEBuw9j0La4>

Article compte-rendu de Breizh-Info :

<http://www.breizh-info.com/2016/11/15/53187/arzon-migrants-manifestation-delinquance-agression-sexuelle>

La justice politique française en action

Alors que cette manifestation n'avait causé quasiment aucun dommage (un portail cassé et un coup de poing contre militant pro-migrant à l'intérieur du centre), la riposte du Gouvernement français a été rapide.

4 personnes ont été placées en garde à vue puis mises en examen.

Nicolas Faure et Ronan Le Gall ont été mis en examen pour « organisation d'une manifestation non déclarée » et risquent 6 mois de prison ainsi que 5 500 € d'amende.

Deux autres manifestants ont été mis en examen pour être rentrés dans le centre d'accueil des migrants et l'un d'eux pour avoir frappé un accompagnant pro-migrant à l'intérieur.

Le procès aura lieu le 19 janvier.

Problème : Nicolas Faure et Ronan Le Gall n'étaient pas les organisateurs de la manifestation. L'appel à manifester avait été lancé sur les réseaux sociaux avant d'être relayés par la prestigieuse AFP. Ils n'ont donc fait que répondre à cet appel.

Malheureusement, les pressions politiques sont énormes et le gouvernement socialiste a décidé de faire de ces patriotes un exemple. En se montrant injustement impitoyable avec eux, l'Etat veut écraser la moindre tentative de rébellion contre l'accueil imposé de migrants en France.

Nicolas Serrand